



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 juin 2017, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27.04.2017
3. Comptes 2016 de la Commune
4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de M. François Staub, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Fred-Eric Moulin, démissionnaire
6. Constitution d'une « Commission temporaire du Château de Colombier » et nomination de 5 membres
7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit pour un total de CHF 161'700.- pour l'assainissement du bâtiment du cimetière d'Auvernier, ainsi que pour le réaménagement des accès piétonniers du cimetière d'Auvernier
8. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 89'500.- pour des travaux de réfection du chemin du Villaret sur une longueur de 370 mètres
9. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la remise en état des murs et des couvertines, ainsi que la modification des bacs à terre et à gravillons au cimetière de Bôle
10. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 214'000.- pour la réfection et l'assainissement du ruisseau « Le Torgueil »
11. Nomination du bureau du Conseil général pour 2017/2018 :
 - un(e) président(e)
 - un(e) premier(ère) vice-président(e)
 - un(e) second(e) vice-président(e)
 - un(e) secrétaire
 - un(e) secrétaire adjoint(e)
 - deux questeurs
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions
14. Divers

Pour information :

- Rapport du Conseil communal portant sur l'activité du Théâtre de Colombier durant l'année 2016
- Rapports annuels des délégués aux Conseils intercommunaux des syndicats

La présidente, **Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts)**, salue l'assemblée et informe n'avoir reçu aucun courrier.

La bienvenue est souhaitée à M. Vincent Lapray, nouveau conseiller général.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de **37** conseillers généraux.

3 sont excusés : Mme Sylviane Robert Volpato, MM. Mario Navarro et Hugues Scheurer

Unanimité : 36 ; Majorité absolue : 19.

2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Point 8, demande de **M. Mathias Bauer (PLR)** de modifier l'intitulé du titre : « Traitement de la demande du groupe PLR-Vert'libéral », au lieu de « [...] de M. Mathias Bauer et consorts ».

Page 13, fin du point 8, **M. Mathias Bauer (PLR)** signale qu'il manque les interventions du conseiller communal Yanick Bussy relatives à la question de la récusation. Il trouve opportun que ces remarques figurent au procès-verbal.

Page 17, **Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)** demande la correction de son patronyme mal orthographié. Elle relève également, concernant sa question relative aux terrains agricoles et viticoles, que la conseillère communale Josette Schaer a proposé d'apporter plus de détails dans un petit rapport transmis au prochain Conseil général. Ces propos ne figurent pas au procès-verbal.

Moyennant ces compléments, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2016 de la Commune

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Le résultat 2016 montre la bonne santé financière de la commune et l'on peut encore s'en réjouir. Toutefois, la comparaison du résultat opérationnel 2016 - résultat réel de l'exercice en cours avant prise en considération des charges et revenus extraordinaires -, indique, à l'image de la plupart des communes du canton, une forte baisse par rapport à celui des 2 années précédentes. Ces 3 bonnes années ont heureusement permis d'absorber les charges issues de la mise en application de la nouvelle loi sur les finances. Comme indiqué, la revalorisation du patrimoine communal, dernier élément de la mise en adéquation avec la loi et le plan comptable MCH2, qui interviendra au bouclage des comptes 2017, aura un impact positif sur les réserves et la fortune. Les indicateurs financiers sont bons, à l'exception des taux en rapport avec les investissements 2016 qui semblent indiquer que la commune a peu investi cette année. Ce taux ne considère que les investissements du patrimoine administratif. Concernant le patrimoine administratif, Milvignes a hérité des anciennes communes d'une charge d'amortissements élevée issue d'investissements conséquents parfois votés sur une seule législature. La politique actuelle du Conseil communal est plus mesurée. Et les nouveaux outils de frein à l'endettement ne permettent plus de péjorer ainsi les finances communales. Il faut relever aussi, que le suivi de dossiers est de plus en plus complexe et pointu et que les forces de travail à l'interne ne sont pas surdotées. Le Conseil communal a conscience que cet élément est également un frein à la capacité à investir. Le Conseil communal a par exemple, en 2016 et 2017, mis l'accent sur l'aboutissement du projet de bâtiment « des Missions » qui va dans le sens de la demande croissante en offre d'appartements avec

encadrement pour personnes âgées et pour l'accueil des enfants. Pourtant, le Conseil communal est inquiet pour la législature 2017-2020. Le résultat opérationnel 2017, annoncé au budget, montre un déficit de CHF 883'000,-. La dette est élevée. Les taux d'intérêt actuel, en termes d'endettement, améliorent la situation financière de la commune et cela reste fragile. La recapitalisation de Prévoyance ne est, elle, pénalisée par la faiblesse des taux bancaires. La part de Milvignes pour cette recapitalisation devrait être communiquée dans l'automne, mais les chiffres annoncés étaient de l'ordre de 10 mios. Le contexte cantonal est difficile. Le canton a entamé une procédure d'assainissement de ses finances. L'ampleur des travaux de réformes et le calendrier posé annonce déjà le principe d'un nouveau transfert de points d'impôt en faveur du canton pour les 2 prochaines années. Le transfert de 10 points en faveur des communes, voté en 2013 par le GC, stagne encore à 7 pour une période dite transitoire sans fin, a été amputé d'1 point en 2017 pour la facture de Police cantonale; à cela s'ajouterait une nouvelle bascule de 2 fois 2 points (en 2018-2019). Le solde des 10 points attendus s'avère être au final 2 points de bascule positive en faveur des communes. Or, 2 points de transfert ne couvrent aucunement l'augmentation des charges partagées et les transferts de compétences à charge de la commune de ces 3 dernières années (pour citer les principales, Police, Facture sociale, Transports publics, Postes de direction des Cercles scolaires, Lecture publique, etc.). En conclusion, il n'y a aucunement lieu de déclencher une réunion de crise mais bien de prendre la mesure réelle de ces éléments afin de travailler ensemble pour assurer la stabilité financière de la commune et continuer d'offrir à notre population les prestations publiques de qualité, ce qui est attendu des Autorités communales.

M. Michel Vermot (Commission financière). La Commission a pris l'option de ne pas s'attarder aux détails, mais plutôt de se pencher sur les postes qui ont un impact certain sur l'exercice comptable. Un certain nombre de remarques et questions ont été adressées aux membres du Conseil communal. La Commission a relevé le travail effectué par le Conseil communal pour la bonne tenue des comptes communaux. Un montant de CHF 780'000.- sera versé à la réserve conjoncturelle, en vue de futurs exercices comptables plus difficiles, notamment celui qui se bouclera au 31 décembre de cette année. En outre, il est relevé que les crédits d'investissement ne sont pas utilisés en totalité sur un exercice comptable. La Commission s'interroge sur la manière d'utiliser ces crédits dans leur intégralité. Les comptes bouclés au 31 décembre 2016 et le résultat qui en découle sont acceptés à l'unanimité.

M. Philippe Egli (La Grappe). Le groupement est satisfait de la gestion financière du Conseil communal, qui permet le résultat bénéficiaire d'un peu plus de CHF 4'200.-, en précisant qu'il s'agit du résultat après attribution de CHF 780'000.- à la réserve de politique conjoncturelle. Un écart important, de près d'un million de francs, en charges supplémentaires par rapport au budget dans le chapitre *Administration générale* a suscité des questions. Toutefois, cet écart est facilement explicable, puisqu'il est essentiellement dû à la création de réserves et à la dotation à la réserve conjoncturelle. La Grappe approuve les comptes 2016 tels que présentés sans aucune objection.

M. Daniel Etter (PLR). Le groupe PLR est très satisfait de voir des comptes positifs. Il faut surtout rester vigilant pour les années à venir, afin de maintenir le coefficient fiscal. Toutes les personnes ayant contribué à la bonne gestion durant l'année et à l'élaboration du rapport des comptes sont remerciées. Le groupe PLR accepte à l'unanimité les comptes 2016 ainsi présentés.

M. Philippe Bärufuss (PS/Les Verts). Le groupe PS/Les Verts se réjouit du résultat positif de près de CHF 800'000.- avant l'attribution des CHF 780'000.- à la réserve

conjoncturelle. Il est relevé un écart important, de plus de 50%, entre les investissements prévus et ceux réalisés. Malgré les explications convaincantes du Conseil communal sur certains dossiers, le groupe est d'avis qu'il est possible de faire mieux, ceci d'autant plus qu'il trouve les investissements minimaux. Cette tendance est encore soulignée par l'indicateur sur la proportion des investissements, qui caractérise comme « faible » l'effort d'investissement de la commune. Ces indicateurs financiers aident à situer la commune par rapport aux autres. Le groupe PS/Les Verts remercie l'administration pour la préparation des comptes qui sont acceptés à l'unanimité.

Examen détaillé des comptes

Chap. 8 - Contrôle des crédits

M. Roberto Ronchi (PLR). 7301 Gestion des déchets ménages 201101.01 : la commune de Colombier a voté le 31.10.2011 un crédit de CHF 720'000.- pour les conteneurs enterrés et il reste encore pour CHF 686'000.- alors que ces conteneurs enterrés sont tous posés.

Mme Edith Aubron Marullaz (CC). Il s'agit du compte regroupé des trois anciennes communes. Il faut donc supprimer la mention de Colombier et de la date du vote. Le montant total n'est plus exact et le solde disponible relatif aux votes des containers sur les trois communes est de CHF 194'277.-.

Chap. 9 - Indicateurs financiers

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). Indicateur i) Taux d'autofinancement : quelles mesures le Conseil communal propose-t-il pour revenir à une meilleure valeur ?

Mme Edith Aubron-Marullaz (CC). Ce montant ne concerne que le patrimoine administratif, donc pas les chapitres autofinancés. La masse globale de l'investissement n'est donc pas comprise dans ce calcul. Effectivement, concernant le patrimoine administratif, le montant global de l'investissement en 2016 était relativement bas. Le Conseil communal en prend note et sera plus attentif l'année prochaine, mais il se rend compte aussi qu'au-delà des montants, il manque une capacité de travail interne.

Chap. 10.2 Comptes de résultat : fonctionnelle

M. Philippe Bärufuss (PS/Les Verts). 11-Sécurité publique : au niveau des revenus, l'objectif fixé n'a pas été réalisé. En outre, les agents de sécurité publique semblent cesser le travail à 18h00.

Mme Marlène Lanthemann (CC). Le montant des amendes a probablement été surévalué, ce qui est plutôt bon signe, car cela veut dire que les agents ne font pas que de la répression, mais aussi de la prévention. Le débat sur les tâches des agents de sécurité publique se situe au niveau cantonal ; des éclaircissements doivent être obtenus sur la durée de l'engagement d'un agent de sécurité publique et la reprise des tâches par Police neuchâteloise en soirée.

M. François Gubler (PS/Les Verts). 36120.12-Service du feu, organisation régionale : part communale au Syndicat du feu et part aux missions de secours : qu'est-ce qui relève du syndicat ?

Mme Marlène Lanthemann (CC). Le syndicat concerne la défense incendie. Concernant les missions de secours, elles sont divisées en 6 volets : secours routiers, défense hydrocarbure, défense atomique et chimique, incendies dans les tunnels, interventions en milieux périlleux et accidents ferroviaires.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). 21702-Collège des Mûriers, 31200.00-Eau, énergie, combustible : s'étonne du montant de CHF 36'000.-, comparé au collège des Vernes qui, bien que mal isolé encore à cette époque, est seulement le double. Se dit surpris de ce montant si élevé pour un bâtiment Minergie.

Mme Josette Schaer (CC). Il y a une question de volumes, mais c'est un bâtiment qui réserve chaque année des surprises.

Mme Claude Grimm (PS/Les Verts). 43310-Service dentaire scolaire. Souhaite savoir si la ligne en question correspond bien aux crédits votés lors de la dernière législature et si oui, quelle est la situation, vu que le montant est actuellement à zéro.

M. Grégory Jaquet (CC). Il s'agit effectivement de CHF 1000.- de subventions pour les personnes physiques pour la participation aux soins dentaires, passée à CHF 30'000.- suite à la séance du Conseil général du 2 juin de l'année dernière, donc au budget 2017. Cette crainte que l'aide explose était réelle, ce qui fait que le Conseil communal a choisi de ne pas faire la promotion de la mesure. Mais force est de constater que c'est probablement le moment de passer à une promotion de la mesure.

M. Daniel Sigg (PS/Les Verts). 61550-Places de stationnement, 44320.02-Revenus horodateurs : rappelant la remarque concernant les amendes, se dit surpris de voir que les revenus des horodateurs ont doublé ?

Mme Marlène Lanthemann (CC). Ces deux dernières années, il y a eu de gros problèmes avec l'horodateur du parking des Fontenettes à Auvernier, qui a été à plusieurs reprises en panne et notamment pendant la saison estivale. En outre, le tarif horaire du parking des Fontenettes a été modifié. En réponse à la question de M. Bärffuss (PS/Les Verts), Mme Lanthemann informe du tarif : auparavant CHF 0.50/heure, maximum CHF 5.-/jour et actuellement CHF 1.-/heure, maximum CHF 10.-/jour.

A la rubrique 36140.01-Transports publics (pot commun), **M. Philippe Donner (PLR)** souhaite comprendre la diminution aux comptes et l'augmentation de CHF 100'000.- au budget 2017.

Mme Josette Schaer (CC). Il y a eu une modification de la répartition et du calcul qualité de la desserte/nombre d'habitants au niveau du pot commun, demandée par le département des transports.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). 73010-Gestion des déchets ménages : Le groupe PS/Les Verts a reçu les doléances de plusieurs concitoyen-nes au sujet de l'enlèvement des déchets « verts ». Ces habitants se plaignent d'une baisse conséquente, à leurs yeux, des prestations offertes par la Commune. Concernant les déchets verts, ils font remarquer qu'on leur a vivement recommandé l'acquisition de

certaines modèles de conteneurs qui ne sont pas toujours vidés. D'où leur grogne. Que compte entreprendre le CC pour répondre au mécontentement d'une frange de la population?

M. Yanick Bussy (CC). Il est tout à fait possible d'entendre cette grogne, toutefois le Conseil communal, dans son règlement sur les déchets, avait prévu que le remplissage du conteneur à déchets verts devait être aux 2/3 pour qu'il soit levé. Cette décision est, avant toute chose, une décision financière. En outre, si l'on peut entendre les questions liées aux odeurs pendant cette période estivale, on peut également inviter les citoyens à se regrouper et à utiliser le même conteneur pour atteindre la limite pour que le levage soit effectué.

Mis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2016 est accepté à l'unanimité.

[Ndlr : l'arrivée de M. André Würth (PLR) après l'appel modifie ainsi le décompte des voix : unanimité 37, majorité absolue 19]

4. Nomination d'un membre à la Commission culture, loisirs, sports et animation en remplacement de M. François Staub, démissionnaire

M. Mathias Bauer (PLR) propose la candidature de M. Vincent Lapray, laquelle est acceptée tacitement par acclamations.

5. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Fred-Eric Moulin, démissionnaire

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts) propose la candidature de M. Christophe Vida, laquelle est acceptée tacitement par acclamations.

6. Constitution d'une « Commission temporaire du Château de Colombier » et nomination de 5 membres

M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts) propose les candidatures de Mme Solange Platz et M. Jean-François Künzi.

M. Mathias Bauer (PLR) propose les candidatures de M. Patrick Vincent (Vert'lib) et M. Christian Steiner.

M. Daniel Bena (La Grappe) propose la candidature de M. Frédéric Laurent. M. Laurent était conseiller communal lors de la précédente législature et participait aux assemblées des Amis du Château de Colombier en qualité de délégué du Conseil communal. Il a en outre participé avec Mme Matter au nom du Conseil communal, à l'audition effectuée par un expert indépendant pour le compte du Conseil d'Etat, propriétaire du Château. Le Conseil communal l'a ensuite délégué à la séance constitutive du Comité de pilotage, présidé par le Conseiller d'Etat Alain Ribaux. M. Frédéric Laurent connaît donc parfaitement le dossier et est très motivé.

La nomination des cinq candidats proposés est acceptée par acclamations.

7. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit pour un total de CHF 161'700.- pour l'assainissement du bâtiment du cimetière d'Auvernier, ainsi que pour le réaménagement des accès piétonniers du cimetière d'Auvernier

M. Louis Godet (Commission technique). Il s'agit d'un bâtiment (abri) qui a été vraisemblablement construit dans les années 40-50. Ce bâtiment a été ajouté contre le mur du cimetière existant à l'époque. Il n'y a pas vraiment de fondations sous ce bâtiment et comme il commence à s'affaisser, il faut s'en inquiéter. C'est donc à l'unanimité que la Commission technique préavise la réfection du bâtiment et des allées du cimetière, en saluant la création d'une porte d'entrée.

M. Michel Vermot (Commission financière). La Commission s'est notamment interrogée sur le bienfondé de poser un enrobé bitumeux sur les chemins ou la nécessité d'un mandat d'ingénieur dans ce cas particulier. Les réponses du Conseil communal ont satisfait en grande partie les membres de la Commission. Néanmoins, l'urgence des travaux à entreprendre ont conduit la Commission à accepter le crédit demandé à une majorité de 6 voix contre 1 voix opposée.

M. Philippe Weissbrodt (PS/Les Verts). Il est clair qu'il faut faire quelque chose, mais concernant les allées goudronnées, le groupe accepterait le crédit si le Conseil communal promet qu'au moins les allées latérales ne soient pas goudronnées, mais en gravier ou en chaille.

M. André Würth (PLR). Le groupe PLR accepte à l'unanimité cet arrêté.

M. Sylvain Ischer (La Grappe). En prenant connaissance du rapport du bureau d'ingénieurs et du dossier photos, il faut reconnaître que l'inquiétude du Conseil communal quant à l'état du bâtiment est fondée. Les chemins d'accès piétonniers sont eux aussi dans un piteux état et ne garantissent plus la sécurité nécessaire. Il faut également pouvoir garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite. La Grappe, pour assurer ce point important, ne demandera aucun amendement en ce sens, mais renouvelle sa confiance en l'autorité exécutive pour réaliser ce projet au mieux. La Grappe accepte cette demande de crédit.

Mme Marlène Lanthemann (CC). La question du chemin en chaille a été étudiée, mais il s'est avéré que renoncer à goudronner n'était pas judicieux, notamment à cause de la pente et du confort d'utilisation. La promesse de mettre de la chaille ne peut donc pas être faite.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 oui, 1 non et 1 abstention.

Mis au vote l'arrêté est accepté par 29 oui, 5 non et 3 abstentions.

8. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 89'500.- pour des travaux de réfection du chemin du Villaret sur une longueur de 370 mètres

M. Roberto Ronchi (Commission technique). Bien que ce chemin soit l'un des moins fréquentés de la commune, il faut constater l'état de vétusté de la surface de roulement et le mauvais état des rigoles d'écoulement, représentant des risques en cas d'orage et au niveau de la voie CFF. La Commission accepte à l'unanimité cette demande de crédit inscrite au budget 2017.

M. Michel Vermot (Commission financière). La demande est acceptée à l'unanimité par la Commission.

M. François Burgat (PLR). Les risques liés à l'état général du chemin (et notamment en cas d'éboulement sur la voie CFF) ont convaincu le groupe, qui préavise favorablement à l'unanimité de ses membres l'approbation de l'arrêté.

M. Robert Gygi (La Grappe). Bien que ce chemin ne soit autorisé qu'aux bordiers, ce qui n'occasionne que peu de circulation, il est normal qu'il soit entretenu. Il est en très mauvais état et en pente. La Grappe accepte donc ce crédit à l'unanimité.

M. François Gubler (PS/Les Verts). Au vu du rapport, ce chemin, bien que relativement peu fréquenté, mais appartenant au domaine communal, mérite une remise en état. Dès lors le groupe entre en matière et accepte l'arrêté.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 35 oui, 1 non et 1 abstention.

9. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la remise en état des murs et des couvertines, ainsi que la modification des bacs à terre et à gravillons au cimetière de Bôle

M. Pierre-Jean Erard (Commission technique et PLR) rapporte pour la Commission technique et pour le groupe PLR. En examinant les photos jointes au rapport ou en allant constater sur place la situation, on se rend compte que les murs et leurs annexes sont dans un état de décrépitude avancé. Une intervention est donc nécessaire pour en éviter la ruine totale. La **Commission technique** avalise la pertinence, le mode et la nature des interventions proposées. Elle préavise favorablement la réalisation de ces travaux. Le **groupe PLR** approuve l'opportunité et la nécessité de cette remise en état et accepte à l'unanimité le crédit. Il s'est toutefois montré surpris que l'ancienne commune de Bôle ait laissé ce mur se dégrader à tel point. Il encourage la commune à se soucier du vieillissement de ses structures.

M. Michel Vermot (Commission financière). Outre la constatation que les travaux à entreprendre sont le résultat d'un manque évident d'entretien, l'état du mur à rénover conduit la Commission à accepter cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts). Vu l'état de dégradation de ces murs, le groupe PS/Les Verts considère que ce crédit s'avère pleinement justifié et s'étonne même qu'on ait attendu aussi longtemps avant de le solliciter.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe). La Grappe soutient ce projet, mais aurait souhaité quelques chiffres. Mme Decnaeck exprime à titre personnel le souhait que l'agressivité qu'elle ressent durant les séances du Conseil général diminue et que le dialogue revienne.

M. Eric Chédel (PS/Les Verts) intervient à titre personnel, disant qu'il serait plus judicieux d'appliquer juste un enduit, au lieu de mettre des couvertines, ce qui coûterait probablement moins cher.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 34 oui et 3 non.

10. Rapport et arrêté relatifs à une demande de crédit de CHF 214'000.- pour la réfection et l'assainissement du ruisseau « Le Torgueil »

M. Michel Vermot (Commission financière). Il a été relevé le coût élevé des travaux à entreprendre. Le Conseil communal a annoncé la livraison d'un rapport sur l'état de l'ensemble des cours d'eau sur le territoire communal. Il apparaît que ce type de crédit pourrait se répéter à l'avenir, vu la situation délicate à certains endroits. Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.

M. Louis Godet (Commission technique). Il est à noter que l'état de délabrement est avancé et qu'il faut agir. Ce que la Commission regrette, c'est que cette portion de ruisseau ne puisse être tubée et que la somme économisée ainsi ne puisse être utilisée pour revaloriser écologiquement un autre endroit. Mais la loi interdit de mettre sous tube les cours d'eau. Il faut refaire des fondations pour restaurer des murs, ceci pour un cours d'eau qui n'a aucune valeur, ni paysagère, ni écologique, La Commission préavise à l'unanimité cette demande de crédit.

M. André Wuerth (PLR). Le groupe PLR accepte cette demande à l'unanimité.

M. Jean-Philippe Favre (PS/Les Verts). En soit, la nécessité de procéder aux travaux envisagés n'est pas remise en question et le groupe PS/Les Verts accepte l'arrêté. La gestion de cette situation de décrépitude est indispensable et il faut saluer le fait que le processus ait permis de convenir de solutions avec les propriétaires des parcelles voisines. En revanche, le groupe regrette que la typologie des lieux ne se prête pas à une réfection renaturalisant, autant que faire se peut, ce cours d'eau, qui restera donc canalisé et peu intéressant au niveau paysager, comme de celui de la biodiversité. Cela dit, cet objet, comme les trois précédents, laisse apparaître des fissures, non seulement dans les murs ou les revêtements qu'il s'agit d'assainir, mais aussi dans l'attention qui a été portée à l'entretien du patrimoine. Ces quatre situations, nécessitant des interventions urgentes et lourdes, démontrent qu'une saine gestion des deniers publics ne passe clairement pas par la volonté de négliger l'entretien du patrimoine simplement pour ne pas dépenser. De plus, cette façon de procéder a le grand tort de mettre le Conseil général devant un non-choix. Les travaux qui sont proposés ne figurent pas au plan des investissements 2017. C'est précisément le type de situation que le groupe PS/Les Verts vise à éviter, dans le domaine des équipements comme dans celui de l'entretien des bâtiments, vision partagée par l'exécutif.

M. Pierre-Alain Dubois (La Grappe). C'est un assainissement bien cher pour 80m. Avec une telle somme, il aurait été préférable de pouvoir offrir un peu de rêve aux citoyens, par exemple, de nouvelles installations sur les places de jeux ou des embellissements pour rendre les villages plus accueillants... Toutefois, le devoir des élus est d'abord d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et dans ce cas, il y a urgence et pas d'autre option que celle qui est proposée. La Grappe accepte donc l'arrêté.

Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

11. Nomination du bureau du Conseil général pour 2017/2018

Président : M. Mathias Bauer (PLR) propose **M. Olivier Steiner**
Premier vice-président : M. Daniel Bena (La Grappe) propose **M. Philippe Egli**
Second vice-président : M. Mathias Bauer (PLR) propose **M. Michel Vermot**

Secrétaire : M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts) propose
M. Jean-Philippe Favre
Secrétaire-adjointe : M. Philippe Bärffuss (PS/Les Verts) propose
Mme Roxane Kurowiak
Questeurs : M. Mathias Bauer (PLR) propose **M. Mario Navarro** et M. Daniel
Bena (La Grappe) propose **M. Pierre-Alain Dubois**

Le bureau du Conseil général ainsi composé est nommé par acclamations.

12. Communications du Conseil communal

M. Grégory Jaquet : *« Le Conseil communal et le Conseil général ont dans leur majorité choisi de soutenir le référendum contre le report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers. Le Conseil communal a décidé d'appuyer la récolte de signatures, comme l'a requis le Conseil général, en utilisant ses supports d'information aux citoyen-ne-s et en mettant ses infrastructures à la disposition des référendaires. Le Conseil a notamment promu la récolte de signatures dans ses guichets et profité de la publication du bulletin communal Milvignes Infos pour communiquer ce soutien, réalisant l'appui public demandé aux frais de notre Commune. Le vendredi 19 mai dernier, le Conseil a découvert avec stupeur le communiqué rédigé en son nom et en votre nom publié dans l'hebdomadaire Littoral Région contenant un texte ni rédigé ni validé par nos autorités, des hypothèses que nous n'aurions jamais eu l'audace de tenir ainsi que des propos outrageant le gouvernement cantonal. Ce communiqué portait les couleurs de la Commune et la signature communale. Souhaitant, quel que soit le soutien validé, défendre l'intégrité de nos autorités face à une publication qui l'abuse, le collège s'est ouvert à vous dans un courrier électronique le même jour, suite à une réunion convoquée en urgence. Dans un courrier du 7 juin, le Conseil communal s'est adressé au comité référendaire pour exprimer son courroux, réclamer une identification du responsable de cet abus, notifiant par ailleurs son intention d'évaluer l'opportunité de déposer une plainte pénale. Dans un courrier du 16 juin, M. Olivier Haussener, président de l'association portant le référendum a répondu en ces termes :*

« L'association contre le report de l'harmonisation des impôts, convaincu du soutien des autorités législatives de la commune de Milvignes, tant ce qui concerne le principe du référendum que du contenu de l'annonce a estimé judicieux de publier une annonce pour les communes de Boudry, Cortaillod, Milvignes, Peseux et Rochefort, dans le Littoral Région. C'est avec surprise que l'association prend acte que l'annonce de respecte pas la position prise par la majorité de vos deux Conseils et vous prie de bien vouloir excuser ce malheureux malentendu. A l'avenir l'Association veillera particulièrement à s'assurer de votre entier soutien afin d'éviter d'entreprendre des démarches auxquelles vos autorités n'adhérerait pas et s'engage à ne pas utiliser vos armoiries ou le nom de votre commune sans votre autorisation expresse. »

Le Conseil réuni depuis la réception de cette lettre a choisi de prendre acte des excuses exprimées et de renoncer à poursuivre les échanges, la communication publique ou de déposer une plainte. Sans considérer que cet outrage à nos institutions a disparu par ces excuses, le collège considère que la poursuite des échanges épistolaires ou le pourvoi en justice, s'ils pourraient amener quelque satisfaction pour défendre un honneur légitime, n'amèneraient qu'un effet situé entre rien et une publicité pour l'auteur de cette offense. »

M. Yanick Bussy :

Rapport d'activité du Théâtre. Le rapport d'activité du Théâtre pour l'année 2016 a été envoyé aux conseillers généraux pour information. Il se présentera dorénavant sous la forme écrite. Le prochain rapport respectera le calendrier de la saison théâtrale et non celui des comptes communaux.

Présentation de la saison théâtrale 2017-2018. Les conseillers généraux sont invités cordialement à la présentation de la saison théâtrale qui aura lieu au Théâtre de Colombier le mercredi 23 août 2017 à 17h30.

Marché à Colombier. Lors d'une séance avec l'Association des Artisans et Commerçants de Colombier est apparu le souhait d'organiser un marché pour favoriser les commerces locaux, mais également la vie locale. En collaboration avec l'AAC, un petit marché est donc prévu le vendredi matin sur le parking à côté du Temple de Colombier. Les stands ne seront pas très nombreux au début, notamment à cause de la période estivale et des vacances, mais par la suite, 4 à 5 stands sont attendus, vu la place disponible.

M. Grégory Jaquet : La révision du règlement général de commune est toujours en court, malgré le travail rapide et professionnel réalisé cet hiver par la Commission législative. Le projet de règlement sera envoyé au début de l'été au Service des communes avant d'être soumis au législatif à l'automne prochain.

Mme Marlène Lanthemann : *« Le Comité directeur du syndicat des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), composé de 5 conseillers communaux (2 de l'Est, 2 de l'Ouest et 1 du centre) travaille depuis des mois afin de trouver des synergies, donc des économies potentielles, et une plus grande efficacité, sur le dossier de la réorganisation de la défense incendie du Littoral, tout en respectant les standards de sécurité imposés par la loi. Pour rappel, la région Littoral constitue l'une des 4 régions dessinées par le Canton et va de Vaumarcus au Landeron (en y incluant La Neuveville); elle représente 52% de la population neuchâteloise; tout cela pour vous dire la complexité de la tâche. Le 29 juin prochain aura lieu l'AG du syndicat des SPV au cours de laquelle un rapport relatif à la réorganisation des points de départ des SPV sera soumis au vote. Sans entrer dans les détails, certains points de départ seront supprimés et le Conseil communal de Milvignes a souhaité vous informer de l'évolution du dossier. Le comité directeur du syndicat intercommunal travaille d'arrache-pied afin de trouver des solutions permettant d'enrayer la spirale montante des coûts de la défense incendie. Si un travail est fait au niveau du syndicat des SPV, il en va de même en ce qui concerne les SPP. Un mandataire a été désigné afin d'étudier l'organisation complète de la défense incendie sur le plan cantonal, avec pour objectif, là aussi, une réduction des coûts. La fin de la polyvalence ambulanciers/pompiers professionnels a provoqué une explosion des coûts et l'objectif qui a été donné au mandataire est celui de trouver les bras de levier qu'il sera possible d'actionner afin de réaliser des économies, sans mettre à mal la défense et la sécurité de nos citoyens. Le Conseil communal aurait souhaité pouvoir vous en dire davantage en ce qui concerne l'impact éventuel sur les différentes communes du Littoral, mais l'agenda en a décidé autrement, puisque l'assemblée se déroule dans une semaine et que c'est à ce moment-là qu'une décision pour la future organisation des points de départ sera prise. »*

Mme Josette Schaer : Il y a une dizaine de jours, a eu lieu la journée portes-ouvertes pour le projet dit « Les Missions ». Ce bâtiment est bientôt opérationnel. Les 7 appartements avec encadrement ont déjà trouvé preneurs. Cela prouve le réel besoin et l'utilité de ce bâtiment. La crèche, quant à elle, ouvrira pendant l'été pour être également opérationnelle dès la rentrée scolaire. Des annonces paraîtront dans la presse pour les 3 grands appartements.

Mme Edith Aubron Marullaz : Les changements de fonction au sein du Conseil communal interviendront au 1^{er} juillet prochain. Il n'y a pas de modification des tournus et celui-ci sera conforme aux postes attribués en début de législature. C'est-à-dire : président, M. Grégory Jaquet ; vice-président, M. Yanick Bussy ; secrétaire, Mme Marlène Lanthemann ; secrétaire adjointe, Mme Josette Schaer ; membre, Mme Edith Aubron

Marullaz. Mme Aubron Marullaz dit avoir assuré cette année de présidence avec plaisir et transmet en toute confiance la fonction à son successeur.

13. Interpellations et questions

Interpellation de M. Louis Godet (Vert'lib)

« Suite à la réception du Milvignes Infos au mois de mai, j'ai eu la désagréable surprise d'apprendre que « plus aucun feu de joie ne sera allumé sur les rives d'Auvernier » lors des festivités du 1^{er} août. Me concernant, le feu du 1^{er} août n'est pas qu'un simple « feu de joie ». Il y a toute une symbolique là-dedans, en particulier le signe de la manifestation d'un pays libre et d'une démocratie unique au monde. La raison évoquée est la proximité des grands peupliers, qui pourraient, le cas échéant, peut-être s'embraser si le vent venait du large ce soir-là. Si le souci de la sécurité à tout prix reflète bien notre société d'aujourd'hui, on en vient hélas à oublier l'essentiel. A Auvernier, à ma connaissance du moins, le feu du 1^{er} août a toujours fait partie de notre Fête nationale. Certains diront que lorsque les festivités ont lieu à Colombier, il n'y a pas de feu et que cela ne dérange personne. D'autres diront que les feux d'origine étaient allumés sur le sommet des montagnes afin qu'on les voie de loin. Si Auvernier n'est pas un village alpin, le bord du lac permet néanmoins de voir son feu loin à la ronde. Je précise aussi qu'un feu du 1^{er} août ne doit pas nécessairement être un brasier aussi important qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant. Et qu'un peuplier qui s'embraserait n'est pas un sinistre impossible à gérer, les pompiers étant sur place. Je peux comprendre que pour des raisons particulières, une sécheresse marquée lors de notre Fête nationale, la décision soit prise quelques jours avant de ne pas faire de feu. Ce dont avec quoi je ne suis pas du tout d'accord, c'est que le Conseil communal prenne une décision administrative 4 mois avant l'événement. Face à une telle décision, j'ai un peu le sentiment que le Conseil communal est déconnecté de ses citoyens. C'est la raison pour laquelle je demande au Conseil communal s'il pense gérer le 1^{er} août à Auvernier de manière plus pragmatique et réaliste à l'avenir ? Je précise que je ne suis pas le seul mécontent de la suppression du feu du 1^{er} août. »

M. Grégory Jaquet (CC). Les raisons évoquées pour la suppression de ce feu de joie ont toutes été citées dans l'interpellation. Le sentiment suscité est regrettable et le Conseil communal veillera à une organisation aussi agréable que possible de la célébration.

L'interpellateur se dit satisfait car a confiance en le Conseil communal.

Interpellation de M. François Gubler (PS/Les Verts) : parcage au lieu dit « Robinson » et état de la chaussée

« Lorsqu'il fait beau et chaud nombreux sont les visiteurs de ce site en bordure du lac et d'ailleurs fort charmant. Toutefois, le parcage des voitures devient problématique lors d'affluence alors qu'un parking militaire à proximité est désert. Nous prions le Conseil communal de prendre langue avec les instances militaires afin d'examiner s'il ne serait pas possible de libérer l'accès au parking les samedis et dimanches. En outre, dans le même secteur, de nombreuses personnes s'étonnent de l'état de la route qui nécessiterait une sérieuse remise en état. Que pense entreprendre le Conseil communal afin de remédier à cette situation ? »

Mme Marlène Lanthemann (CC). Concernant le parking du Pavier, celui-ci ne nous appartient pas et le Conseil communal a sollicité auprès du Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM), qui gère ce parking, son ouverture durant les week-ends d'avril à

septembre. Il a fallu attendre longtemps avant d'avoir une réponse, reçue il y a 2 jours. Ce parking, bien qu'appartenant au Canton de Neuchâtel est loué à la Confédération et, à ce titre il lui appartient d'en disposer selon ses besoins. Armasuisse Immobilier a donc transmis une réponse négative, justifiée comme suit : 1. La troupe utilise le parking du Pavier du dimanche soir dès 20h00 jusqu'au samedi matin 08h00. 2. Le fait d'autoriser l'accès libre risquerait de poser passablement de problèmes de sécurité, déprédations et d'incivilité et ceci spécialement en période estivale. 3. Les formations en cours de répétition, effectuant leur service sur la Commune de Milvignes, vont également devoir stationner leurs véhicules privés au Pavier ; sachant que ces unités effectuent également une garde du week-end, la cohabitation risque d'être difficile. La fin du courrier laissait néanmoins une brèche, disant que le commandant de la place d'armes ne s'oppose pas à l'ouverture du parking en cas d'absence totale de troupes sur le site de Colombier. Le Conseil communal essaiera donc de trouver une solution. Concernant la route qui mène à Robinson, celle-ci n'appartient pas à la Commune, mais fait partie du Domaine Public Cantonal et appartient au domaine des forêts. Après avoir approché les instances cantonales, il a été clair qu'il ne fallait pas trop insister pour les solliciter, puisque suite à la demande d'une participation éventuelle de leur part à la rénovation du tronçon, elles ont fait comprendre que l'autorisation de l'utiliser pour accéder à Robinson était déjà à bien plaisir. L'état de ce tronçon est catastrophique et il a été décidé simplement de reboucher les nids de poules dans le cadre des travaux d'entretien des routes. Contact sera toutefois pris avec le propriétaire du Robinson pour une participation éventuelle à une rénovation plus complète.

L'interpellateur se dit satisfait.

Question de M. François Gubler (PS/Les Verts)

« Des habitants de Colombier se sont étonnés de ne plus entendre notre clocher indiquer les heures et demi-heures comme cela a été longtemps le cas. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les raisons de ces changements et s'ils ne sont que temporaires ? »

Mme Josette Schaer (CC). L'horloge du clocher pose de gros problèmes et des solutions doivent être trouvées pour y remédier. Le Conseil communal est conscient de la grogne populaire.

Question de M. Michel Vermot (PLR)

« Au début de cette semaine ont démarré les travaux entrepris par la société Viteos SA. Comme annoncé, ceux-ci entraînent la fermeture totale à la circulation d'une longue portion de la rue Haute. Cela a été relevé dans la presse locale, cette fermeture prévue sur une période de deux mois environ aura sans doute un impact important sur les nombreux commerçants qui ont pignon sur cette rue. La commune n'est pas directement impliquée dans ce chantier. En outre, je suis persuadé que lors de ses contacts avec l'entreprise Viteos SA, le Conseil Communal a insisté pour que la durée des travaux soit réduite au maximum. Néanmoins, les commerçants ont exprimé l'impression de ne pas être pris en considération par leurs autorités. Dès lors, pourrions-nous imaginer, ne serait-ce qu'une communication par voie de presse à l'issue des travaux que la principale rue commerçante de la commune est rouverte au trafic et donc aux clients potentiels. Ou serait-ce totalement incongru d'imaginer qu'une publicité plus active soit effectuée évidemment avec la collaboration des commerces concernés ? Cela marquerait

l'attachement des autorités au maintien d'une activité propice à un cadre de vie agréable et pratique pour la population ».

M. Yanick Bussy (CC). Effectivement, le Conseil communal a eu vent des nombreuses plaintes de la part des commerçants, pleinement justifiées vu la difficulté de communication. Toutefois il est vrai que le Conseil communal ne peut pas se substituer à l'entreprise Viteos, puisque le réseau lui appartient. Il est donc très difficile de communiquer des dates ou autres informations. Le Conseil communal a pris, à deux reprises, contact avec les commerçants, la première à l'occasion de la séance d'information réalisée par Viteos, la deuxième à l'occasion d'une séance avec le comité restreint de l'Association des commerçants de Colombier. A l'occasion de cette dernière séance, les commerçants se sont dits satisfaits par le travail qui avait été fait par le Conseil communal au niveau de la communication. Pour ce qui est d'un avis à la fin des travaux, le Conseil communal peut tout à fait réfléchir à mettre un avis dans la presse pour soulager les commerçants dans les difficultés qu'ils rencontrent par rapport au parcage et aux accès pour leur clientèle.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)

« Lors de la séance du Conseil général de Milvignes du jeudi 27 avril 2017, la conseillère communale Madame Josette Schaer a répondu au groupe PS/Les Verts que la commune était tout au moins propriétaire de vignes et que ces dernières étaient exploitées par des viticulteurs. Madame Schaer a ajouté qu'un rapport répondant plus précisément à la question serait fourni au Conseil général lors de la séance de ce jour. Ce rapport est-il disponible ? ».

Mme Josette Schaer (CC) répond s'être un peu avancée, car la Commune n'a pas encore le logiciel QGIS qui permet d'avoir une vue sur l'ensemble du cadastre. Il a fallu demander un état des lieux à l'entreprise Géo Conseils, état des lieux qui a tardé. Mme Schaer garantit le rapport pour la prochaine séance.

Question de Mme Roxane Kurowiak (PS/Les Verts)

« Lors de la séance du Conseil général de Milvignes du jeudi 27 avril 2017, le Conseil communal a indiqué les raisons qui le poussaient à ne pas maintenir le poste du patrouilleur scolaire d'Auvernier. Force est de constater que les parents d'élèves du collège d'Auvernier s'opposent à cette décision. En effet, ne connaissant pas la procédure intitulée « Motion populaire », ces derniers ont, dans l'urgence de cette fin d'année scolaire, envoyé une pétition aux autorités de la commune demandant le maintien du patrouilleur. Le Conseil pourrait-il traiter cette pétition au même titre qu'une motion populaire ? »

Mme Marlène Lanthemann (CC) se dit concernée par le sujet, mais elle ne peut répondre si une pétition peut être traitée comme une motion et doit se renseigner. Le Conseil communal a toutefois déjà répondu aux pétitionnaires.

Question de M. Philippe DuPasquier (PLR)

« Interpellé par plusieurs concitoyens au sujet des excès de parking dans la zone ancienne localité d'Auvernier, je me demande si la problématique récurrente du stationnement ne pourrait pas être revue et comprise dans les nouvelles dispositions, liées entre autres à une vitesse plus basse, prévues pour le cœur de nos localités. Je suis

descendu le village avant-hier matin vers 9h : douze véhicules en stationnement, dont 2 camionnettes d'artisans travaillant sur des chantiers. Tous les autres véhicules étaient toutes portes fermées, sans occupants. Heureusement que la terrasse de la Golée est ouverte, cela m'a fait 4 voitures de moins à compter. Quelles mesures le Conseil communal prévoit-il de prendre pour supprimer les abus de stationnements habituels, allant de la place des Epancheurs jusqu'au Tilleul ? Est-ce que des mesures incitatives pourraient être mises en place pour « recommander » le parking des Fontenettes aux automobilistes ? Est-ce qu'une bonne campagne de communication suivie de sanctions régulières, et revues à la hausse en fonction de la répétition des infractions, ne pourrait pas enfin réduire le parking sauvage ? La mise en fourrière de voitures ventouses pourrait-elle être envisagée ? Auvernier est certainement un eldorado, mais sûrement pas un village du Far West, où chacun fait comme il veut ».

Mme Marlène Lanthemann (CC). Le parcage dans la zone pavée pose effectivement problème. Les contrôles sont nombreux. Les artisans ont le droit de se garer et les habitants peuvent stationner pendant 30 minutes, ce qui demande beaucoup de surveillance. Une mise en fourrière a notamment déjà eu lieu pour des véhicules qui posaient problème de façon récurrente. Tout est mis en œuvre au maximum.

Question de M. Philippe DuPasquier (PLR) «

« Me promenant régulièrement dans la région, j'ai été frappé de voir le mauvais état des vieux peupliers bordant les anciennes rives du lac, entre le carrefour de la Brena et le parking du port d'Auvernier. Avec de forts vents, comme la semaine dernière, de grosses branches pourraient tomber sur la piste cyclable passant au nord de ces arbres, ou sur des promeneurs. Ne sachant si le Canton ou la Commune en sont les « heureux » propriétaires, le Conseil communal pourrait-il examiner l'état sanitaire de ces vieux arbres et prendre par prudence les mesures qui s'imposent ? »

Mme Marlène Lanthemann (CC). L'entretien des grands arbres n'incombe pas à la commune, mais il est vrai qu'on peut aussi signaler des zones qui causeraient un danger.

Question de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

« Les travaux à la Rue Haute (Colombier) engendrent la mise en place d'une signalisation provisoire, notamment pour atteindre le centre de la localité. Ainsi, on peut accéder à la rue de la Poste à partir de la rue Basse. Mais la signalisation est-elle adéquate alors qu'un panneau « sens unique » se trouve à la hauteur de la boulangerie quand on arrive de la rue Haute ? »

Mme Marlène Lanthemann (CC). Il doit s'agir d'un oubli, car le panneau doit être effectivement masqué. Cela va être rectifié.

Question de M. Jean-François Künzi (PS/Les Verts)

« S'il existe un problème récurrent, c'est bien celui de la taille des haies qui bordent les routes ou les trottoirs. Certains propriétaires estiment, probablement, avoir fait le nécessaire en procédant à une taille printanière. Ils oublient la vigueur de la végétation capable même de reconstituer son feuillage après un gel dévastateur. A plusieurs endroits, notamment le long de la rue du Sentier et du chemin des Sources, à Colombier, la végétation empiète, parfois jusqu'à 40 cm, sur le trottoir rendant les croisements de piétons difficiles voire quasiment impossibles. Comment le Conseil communal entend-il

réagir afin de mettre un terme à cette déplorable situation et surtout pour en finir avec ce problème ? »

Mme Marlène Lanthemann (CC). Le délai a été plusieurs fois modifié, une fois fin juin, une fois fin septembre, puis fin août, ce qui devenait confus. Les derniers avis qui ont paru et qui font mention de la loi qui est à faire appliquer indiquent que tous les propriétaires doivent, tout au long de l'année, respecter le règlement. Donc, aucun délai ne va plus être imposé, mais les obligations vont être rappelées dans le Milvignes Infos. Un collaborateur communal s'occupe de relever les endroits où la végétation empiète sur le domaine public et un courrier est ensuite envoyé au propriétaire avec un délai fixé pour procéder à la taille. Si celle-ci n'est pas effectuée dans le délai imparti, une entreprise est mandatée par la commune aux frais du propriétaire.

Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

« Lors du débat du Conseil général du 27 avril 2017 autour de la proposition de Mathias Bauer dénommée "Le Conseil général de la commune de Milvignes soutient le référendum contre le report de l'harmonisation des impôts et souhaite que le Conseil communal en fasse de même", le groupe PS/Les Verts avait demandé comment le Conseil communal comptait soutenir ce référendum. Nous aimerions savoir aujourd'hui quelles actions concrètes, ainsi que leur coût, ont été menées par celui-ci ».

M. Grégory Jaquet (CC). Le coût équivaut à une édition du Milvignes Infos, ce qui correspond à environ CHF 2'000.-.

Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

« Nous avons reçu en date du 20 mai 2017 un courriel de la Chancellerie faisant suite à la publication d'un encart publicitaire "STOP à l'hémorragie" dans le Littoral Région qui utilisait abusivement les couleurs de la Commune de Milvignes communales ainsi que la signature des Autorités. Cette façon de procéder étant selon nous illégale, nous estimons qu'elle doit être dénoncée publiquement et nous demandons quelles suites ont été données par le Conseil communal ».

[Ndlr : Ce sujet étant développé dans la communication du Conseiller communal Grégory Jaquet, au point 12 du présent procès-verbal, il ne fait donc pas l'objet d'une réponse ici.]

Question de M. Daniel Sigg (PS/Les Verts)

« Je constate que ces derniers jours, tous les espaces verts de la commune ont été fauchés. Est-il possible de faire en sorte que certaines parties ne soient pas fauchées comme cela se fait dans certaines zones entretenues par l'Etat de Neuchâtel afin de préserver le mieux possible la bio-diversité ? »

Mme Marlène Lanthemann (CC). C'est dans cette direction que la commune s'oriente. La volonté de pratiquer une tonte écologique avait d'ailleurs déjà été annoncé à plusieurs reprises. Si des zones précises sont concernées, il est possible d'étudier ou de modifier la manière de tondre ou de faucher. M. Sigg faisant mention de la zone située sous le château, Mme Lanthemann informe que le terrain est entretenu par le Canton.

14. Divers

M. Eric Chédel (PS/Les Verts). L'ordre du jour mentionne la convocation des groupes PLR, socialiste et La Grappe et demande que dorénavant les 4 groupes politiques soient mentionnés.

M. Christian Steiner (PLR) invite l'assemblée à un apéritif pour la nomination de M. Olivier Steiner à la présidence.

La présidente, **Mme Marianne Guillaume-Gentil (PS/Les Verts)**, prend congé de l'assemblée en prononçant les mots suivants :

« Il est temps pour moi de retourner dans le rang. J'aimerais vous dire ce soir tout le plaisir que j'ai eu à présider nos séances pendant cette année. Je me suis engagée en politique à mon arrivée à Colombier en 1988. 20 ans de Conseil Général. 24 ans de Grand Conseil. Je n'ai pas fait le compte des jours et des soirées passées pour cet engagement public, je laisse ce savant calcul à mon mari mathématicien. Nous devons collaborer ensemble même quand nos avis divergent, la diversité d'opinion est une richesse, elle doit être un PONT pour aller chercher des alliances afin de ne jamais oublier le BIEN COMMUN. Le destin de notre jeune commune de Milvignes me tient à coeur, nous sommes les maillons d'une chaîne qui part de l'individu, de la Commune, du Canton, du Pays, je me sens donc pleinement citoyenne du monde. »

La séance est levée à 22h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente : Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil M. Vermot

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.

Second block of faint, illegible text.

Third block of faint, illegible text.

Faint text on the right side of the page.

Faint text on the left side of the page.

Faint text on the left side of the page.